

**COLLECTION LOIS ACTUELLES**

**COMMENTAIRE ARTICLE PAR**  
**ARTICLE DE LA LOI DU 17 JUIN 2016**  
**RELATIVE AUX MARCHÉS PUBLICS**

V. Dor – M. Vastmans

Editeur responsable: Hans Suijkerbuijk

©2016 Wolters Kluwer Belgium S.A.

Waterloo Office Park

Drève Richelle 161L

B-1410 Waterloo

Tél.: 0800-40 310

[www.wolterskluwer.be](http://www.wolterskluwer.be)

[client.BE@wolterskluwer.com](mailto:client.BE@wolterskluwer.com)

Hormis les exceptions expressément fixées par la Loi, aucun extrait de cette publication ne peut être reproduit, introduit dans un fichier de données automatisé, ni diffusé, sous quelque forme que ce soit, sans l'autorisation expresse et préalable et écrite de l'éditeur.

ISBN 978-90-46-59044-7

D/2016/2664/328

BP/LACT-BI16053

# Table des matières

<b>INTRODUCTION</b> .....	1
<b>TITRE 1<sup>ER</sup> – DISPOSITION INTRODUCTIVE, DÉFINITIONS ET PRINCIPES GÉNÉRAUX</b> .....	3
<b>1.1 CHAPITRE 1<sup>ER</sup> – DISPOSITION INTRODUCTIVE ET DÉFINITIONS</b> .....	3
1.1.1 Article 1 <sup>er</sup> – Disposition introductive. ....	3
1.1.2 Article 2 – Définitions .....	6
1.1.2.1 Article 2, 1 <sup>o</sup> : « pouvoir adjudicateur » .....	6
1.1.2.2 Article 2, 2 <sup>o</sup> : « entreprise publique » .....	8
1.1.2.3 Article 2, 3 <sup>o</sup> : « personne bénéficiant de droits spéciaux ou exclusifs » .....	9
1.1.2.4 Article 2, 4 <sup>o</sup> : « entité adjudicatrice » .....	12
1.1.2.5 Article 2, 5 <sup>o</sup> : « adjudicateur » .....	12
1.1.2.6 Article 2, 6 <sup>o</sup> : « centrale d’achat » .....	13
1.1.2.7 Article 2, 7 <sup>o</sup> : « activités d’achat centralisées » ..	14
1.1.2.8 Article 2, 8 <sup>o</sup> : « activités d’achat auxiliaires » ..	16
1.1.2.9 Article 2, 9 <sup>o</sup> : « prestataire d’activités d’achat auxiliaires » .....	18
1.1.2.10 Article 2, 10 <sup>o</sup> : « opérateur économique » .....	19
1.1.2.11 Article 2, 11 <sup>o</sup> : « candidat » .....	20
1.1.2.12 Article 2, 12 <sup>o</sup> : « demande de participation » ..	21
1.1.2.13 Article 2, 13 <sup>o</sup> : « sélection » .....	21
1.1.2.14 Article 2, 14 <sup>o</sup> : « soumissionnaire » .....	22
1.1.2.15 Article 2, 15 <sup>o</sup> : « offre » .....	22
1.1.2.16 Article 2, 16 <sup>o</sup> : « adjudicataire » .....	23
1.1.2.17 Article 2, 17 <sup>o</sup> : « marché public » .....	23
1.1.2.18 Article 2, 18 <sup>o</sup> : « marché public de travaux » ..	25
1.1.2.19 Article 2, 19 <sup>o</sup> : « ouvrage » .....	25
1.1.2.20 Article 2, 20 <sup>o</sup> : « marché public de fournitures » .....	26
1.1.2.21 Article 2, 21 <sup>o</sup> : « marché public de services » ..	26
1.1.2.22 Article 2, 22 <sup>o</sup> : « procédure ouverte » .....	28
1.1.2.23 Article 2, 23 <sup>o</sup> : « procédure restreinte » .....	29
1.1.2.24 Article 2, 24 <sup>o</sup> : « procédure concurrentielle avec négociation » .....	30

1.1.2.25	Article 2, 25° : « procédure négociée avec mise en concurrence préalable » . . . . .	33
1.1.2.26	Article 2, 26° : « procédure négociée sans publication préalable » . . . . .	34
1.1.2.27	Article 2, 27° : « procédure négociée sans mise en concurrence préalable » . . . . .	35
1.1.2.28	Article 2, 28° : « dialogue compétitif » . . . . .	36
1.1.2.29	Article 2, 29° : « procédure négociée directe avec publication préalable » . . . . .	36
1.1.2.30	Article 2, 30° : « procédure négociée directe avec mise en concurrence préalable » . . . . .	37
1.1.2.31	Article 2, 31° : « concours » . . . . .	38
1.1.2.32	Article 2, 32° : « innovation » . . . . .	39
1.1.2.33	Article 2, 33° : « système d’acquisition dynamique » . . . . .	40
1.1.2.34	Article 2, 34° : « enchère électronique » . . . . .	41
1.1.2.35	Article 2, 35° : « accord-cadre » . . . . .	42
1.1.2.36	Article 2, 36° : « marché conjoint » . . . . .	42
1.1.2.37	Article 2, 37° : « passation » . . . . .	43
1.1.2.38	Article 2, 38° : « attribution du marché » . . . . .	43
1.1.2.39	Article 2, 39° : « conclusion du marché » . . . . .	44
1.1.2.40	Article 2, 40° : « vocabulaire commun pour les marchés publics » . . . . .	44
1.1.2.41	Article 2, 41° : « écrit(e) ou par écrit » . . . . .	44
1.1.2.42	Article 2, 42° : « moyen électronique » . . . . .	45
1.1.2.43	Article 2, 43° : « document du marché » . . . . .	46
1.1.2.44	Article 2, 44° : « spécification technique » . . . . .	46
1.1.2.45	Article 2, 45° : « norme » . . . . .	48
1.1.2.46	Article 2, 46° : « évaluation technique européenne » . . . . .	49
1.1.2.47	Article 2, 47° : « spécification technique commune » . . . . .	49
1.1.2.48	Article 2, 48° : « référentiel technique » . . . . .	50
1.1.2.49	Article 2, 49° : « cycle de vie » . . . . .	50
1.1.2.50	Article 2, 50° : « label » . . . . .	51
1.1.2.51	Article 2, 51° : « exigences en matière de label » . . . . .	51
1.1.2.52	Article 2, 52° : « lot » . . . . .	52
1.1.2.53	Article 2, 53° : « variante » . . . . .	53
1.1.2.54	Article 2, 54° : « option » . . . . .	53
1.1.2.55	Article 2, 55° et 56° : . . . . .	54

<b>1.2</b>	<b>CHAPITRE DEUX – PRINCIPES GÉNÉRAUX</b> . . . . .	55
1.2.1	Article 3 . . . . .	55
1.2.2	Article 4 – Principe d'égalité, de non-discrimination, de transparence et de proportionnalité . . . . .	55
1.2.3	Article 5 – Soustraction au champ d'application et limitation artificielle de la concurrence . . . . .	57
1.2.4	Article 6 – Conflits d'intérêts . . . . .	60
1.2.5	Article 7 – Respect du droit environnemental, social et du travail . . . . .	64
1.2.6	Article 8 – Opérateurs économiques . . . . .	70
1.2.7	Article 9 – Principe forfaitaire . . . . .	73
1.2.8	Article 10 – Révision des prix . . . . .	75
1.2.9	Article 11 – Bouleversement de l'équilibre contractuel . . . . .	78
1.2.10	Article 12 – Paiement pour service fait et accepté . . . . .	80
1.2.11	Article 13 – Confidentialité . . . . .	81
1.2.12	Article 14 – Règles applicables aux moyens de communications . . . . .	84
1.2.13	Article 15 – Marchés réservés . . . . .	95
1.2.14	Article 16 – Estimation du montant du marché . . . . .	99
	 <b>TITRE 2 – MARCHÉS PUBLICS DANS LES SECTEURS CLASSIQUES</b> . . . . .	 101
<b>2.1</b>	<b>CHAPITRE 1<sup>ER</sup> – CHAMP D'APPLICATION</b> . . . . .	101
	Section 1 <sup>re</sup> Champ d'application <i>ratione personae</i> . . . . .	101
2.1.1	Article 17 – Généralités . . . . .	101
2.1.2	Article 18 – Marchés subsidiés . . . . .	102
	Section 2 Champ d'application <i>ratione materiae</i> . . . . .	106
	Sous-section 1 <sup>re</sup> Disposition générale . . . . .	106
2.1.3	Article 19 – Généralités . . . . .	106
	Sous-section 2 Marchés mixtes . . . . .	108
2.1.4	Article 20 – Marchés mixtes ayant pour objet différents types de marchés relevant tous du présent titre . . . . .	108
2.1.5	Article 21 – Marchés mixtes ayant pour objet des marchés relevant du présent titre et des marchés relevant d'autres régimes juridiques . . . . .	112
2.1.6	Article 22 – Marchés mixtes ayant trait à des marchés auxquels le présent titre est d'application, ainsi qu'à des marchés tombant sous le titre 3 . . . . .	116
2.1.7	Article 23 – Marchés mixtes ayant trait à des aspects de défense et de sécurité – référence à l'article 24 . . . . .	117

2.1.8	Article 24 – Marchés mixtes comportant des aspects ayant trait à la défense ou à la sécurité . . . . .	118
2.1.9	Article 25 – Marchés passés dans les secteurs de l’eau, de l’énergie, des transports et des services postaux . . . . .	121
2.1.10	Article 26 – Exclusions spécifiques dans le domaine des communications électroniques . . . . .	125
2.1.11	Article 27 – Marchés publics passés en vertu de règles internationales. . . . .	126
2.1.12	Article 28 – Exclusions spécifiques pour les marchés de services . . . . .	129
2.1.13	Article 29 – Marchés de services passés sur la base d’un droit exclusif . . . . .	143
2.1.14	Article 30 – Marchés publics passés entre entités appartenant au secteur public. . . . .	143
2.1.15	Article 31 – Coopération horizontale non institutionnalisée . . . . .	156
2.1.16	Article 32 – Services de recherche et de développement . . . . .	160
2.1.17	Article 33 – Défense et sécurité . . . . .	164
2.1.18	Article 34 – Marchés publics ayant trait à des aspects de défense et de sécurité et qui sont passés conformément à des règles internationales . . . . .	167
<b>2.2</b>	<b>CHAPITRE 2 – PROCÉDURES DE PASSATION . . . . .</b>	<b>169</b>
2.2.1	Article 35 – Choix de la procédure . . . . .	169
2.2.2	Article 36 – Procédure ouverte . . . . .	172
2.2.3	Article 37 – Procédure restreinte . . . . .	176
2.2.4	Article 38 – Procédure concurrentielle avec négociation. . . . .	182
2.2.5	Article 39 – Dialogue compétitif . . . . .	200
2.2.6	Article 40 – Partenariat d’innovation. . . . .	211
2.2.7	Article 41 – Recours à la procédure négociée directe avec publication préalable . . . . .	219
2.2.8	Article 42 – Recours à la procédure négociée sans publication préalable . . . . .	224
<b>2.3</b>	<b>CHAPITRE 3 – TECHNIQUES ET INSTRUMENTS POUR LES MARCHÉS ÉLECTRONIQUES ET AGRÉGÉS . . . . .</b>	<b>241</b>
2.3.1	Article 43 – Accords-cadres. . . . .	241
2.3.2	Article 44 – Système d’acquisition dynamique . . . . .	252
2.3.3	Article 45 – Enchères électroniques . . . . .	256

2.3.4	Article 46 – Catalogues électroniques . . . . .	259
2.3.5	Article 47 – Activités d’achats centralisées et centrales d’achat . . . . .	261
2.3.6	Article 48 – Marchés conjoints occasionnels . . . . .	266
2.3.7	Article 49 – Marchés auxquels participent des pouvoirs adjudicateurs de différents États membres . . . . .	270
2.3.8	Article 50 – Concours . . . . .	274
<b>2.4</b>	<b>CHAPITRE 4 – DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE . .</b>	<b>275</b>
	Section 1 <sup>re</sup> Préparation . . . . .	275
2.4.1	Article 51 – Consultations préalables du marché . . . . .	275
2.4.2	Article 52 – Participation préalable de candidats ou de soumissionnaires . . . . .	280
2.4.3	Article 53 – Spécifications techniques. . . . .	287
2.4.4	Article 54 – Labels. . . . .	294
2.4.5	Article 55 – Rapports d’essai, certification et autres moyens de preuve . . . . .	301
2.4.6	Article 56 – Variantes. . . . .	304
2.4.7	Article 57 – Marché à tranches fermes et à tranches conditionnelles et clauses de reconduction. . . . .	308
2.4.8	Article 58 – Division en lots . . . . .	310
2.4.9	Article 59 – Fixation des délais . . . . .	315
	Section 2 Publication et transparence . . . . .	317
2.4.10	Article 60 – Avis de préinformation. . . . .	317
2.4.11	Article 61 – Avis de marché. . . . .	318
2.4.12	Article 62 – Avis d’attribution de marché . . . . .	319
2.4.13	Article 63 – Rédaction et modalités de publication des avis. . . . .	321
2.4.14	Article 64 – Mise à disposition des documents du marché par voie électronique . . . . .	321
2.4.15	Article 65 – Invitation des candidats . . . . .	324
	Section 3 Choix des participants et attribution des marchés. . . . .	326
	Sous-section 1 . . . . .	326
2.4.16	Article 66 – Principes généraux pour la sélection et l’attribution . . . . .	326
	Sous-section 2 . . . . .	332
2.4.17	Article 67 – Motifs d’exclusion obligatoires. . . . .	332
2.4.18	Article 68 – Motif d’exclusion relatif aux dettes fiscales et sociales. . . . .	339
	Sous-section 3 . . . . .	345

---

2.4.19	Article 69 – Motifs d’exclusion facultatifs . . . . .	345
	Sous-section 4 . . . . .	353
2.4.20	Article 70 – Mesures Correctrices . . . . .	353
	Sous-section 5 . . . . .	357
2.4.21	Article 71 – Critères de sélection. . . . .	357
	Sous-section 6 . . . . .	359
2.4.22	Article 72 – Substitution d’une personne physique par une personne morale durant la procédure . . . . .	359
	Sous-section 7 . . . . .	359
2.4.23	Article 73 – Document unique de marché européen, déclaration sur l’honneur implicite et moyens de preuve . . . . .	359
	Sous-section 8 . . . . .	367
2.4.24	Article 74 – Délégation au Roi relative à l’instauration d’un règlement alternatif en matière de preuve provision . . . . .	367
2.4.25	Article 75 – Délégation au Roi relative à la preuve de l’absence de motifs d’exclusion et de la preuve de la réponse aux critères de sélection. . . . .	368
	Sous-section 9 . . . . .	369
2.4.26	Article 76 – Base de données de certificats en ligne ( <i>e-Certis</i> ) . . . . .	369
	Sous-section 10 . . . . .	370
2.4.27	Article 77 – Normes d’assurance de la qualité et normes de gestion environnementale . . . . .	370
	Sous-section 11 . . . . .	371
2.4.28	Article 78 – Recours à la capacité des tiers . . . . .	371
	Sous-section 12 . . . . .	377
2.4.29	Article 79 – Limitation du nombre de candidats . . . . .	377
2.4.30	Article 80 – Limitation du nombre d’offres et de solutions . . . . .	381
	Section 4 Attribution du marché . . . . .	382
2.4.31	Article 81 – Critères d’attribution du marché . . . . .	382
2.4.32	Article 82 – Coûts du cycle de vie. . . . .	391
2.4.33	Article 83 – Régularité des offres . . . . .	394
2.4.34	Article 84 – Vérification des prix et des coûts . . . . .	395
2.4.35	Article 85 – Non-attribution du marché. . . . .	396



<b>2.5</b>	<b>CHAPITRE 5 – EXÉCUTION DU MARCHÉ</b> .....	399
2.5.1	Article 86 – Délégation au Roi relative à la fixation des règles générales d'exécution .....	399
2.5.2	Article 87 – Conditions spéciales relatives à l'exécution du marché .....	403
<b>2.6</b>	<b>CHAPITRE 6 – SERVICES SOCIAUX ET AUTRES SERVICES SPÉCIFIQUES</b> .....	407
	Section 1 <sup>re</sup> .....	407
2.6.1	Article 88 – Services sociaux et autres services spécifiques – Champ d'application .....	407
	Section 2 .....	411
2.6.2	Article 89 – Principes relatifs à la passation de services sociaux et autres services spécifiques .....	411
	Section 3 .....	419
2.6.3	Article 90 – Publication .....	419
	Section 4 .....	422
2.6.4	Article 91 – Marchés réservés pour certains services .....	422
<b>2.7</b>	<b>CHAPITRE 7 – MARCHÉS PUBLICS DE FAIBLE MONTANT</b> .....	425
2.7.1	Article 92 – Dispositions applicables aux marchés publics de faible montant – Facture acceptée .....	425
	<b>TITRE 3 – MARCHÉS PUBLICS DANS LES SECTEURS SPÉCIAUX</b> .....	427
<b>3.1</b>	<b>CHAPITRE 1<sup>ER</sup> – CHAMP D'APPLICATION</b> .....	427
	Section 1 <sup>re</sup> Champ d'application <i>ratione personae</i> .....	427
3.1.1	Article 93 – Champ d'application – Généralités .....	427
3.1.2	Article 94 – Champ d'application en fonction de la valeur estimée du marché .....	429
	Section 2 Champ d'application quant aux activités visées .....	432
3.1.3	Article 95 – Dispositions communes relatives au champ d'application – Activités visées .....	432
3.1.4	Article 96 – Gaz et chaleur .....	436
3.1.5	Article 97 – Electricité .....	437
3.1.6	Article 98 – Eau .....	438
3.1.7	Article 99 – Services de transports .....	440
3.1.8	Article 100 – Ports et aéroports .....	445

3.1.9	Article 101 – Services postaux . . . . .	445
3.1.10	Article 102 – Extraction de pétrole et de gaz et exploration et extraction de charbon et d’autres combustibles solides . . . . .	447
Section 3	<i>Marchés mixtes</i> . . . . .	448
	Sous-section 1 <sup>re</sup> Marchés mixtes couvrant la même activité . . . . .	449
3.1.11	Article 103 – Marchés mixtes couvrant la même activité ayant pour objet différents types de marchés relevant tous du présent titre . . . . .	449
3.1.12	Article 104 – Marchés mixtes couvrant la même activité ayant pour objet des marchés relevant du présent titre et des marchés relevant d’autres régimes juridiques . . . . .	451
	Sous-section 2 Marchés mixtes couvrant plusieurs activités . . . . .	454
3.1.13	Article 105 – Marchés mixtes – Activités diverses . . . . .	454
	Sous-section 3 Marchés mixtes comportant des aspects ayant trait à la défense ou à la sécurité. . . . .	457
3.1.14	Article 106 – Marchés mixtes couvrant la même activité et comportant des aspects ayant trait à la défense ou à la sécurité . . . . .	457
3.1.15	Article 107 – Marchés mixtes couvrant plusieurs activités et comportant des aspects ayant trait à la défense ou à la sécurité . . . . .	459
Section 4	<i>Exclusions</i> . . . . .	462
	Sous-section 1 <sup>re</sup> Exclusions applicables à toutes les entités adjudicatrices et exclusions spéciales pour les secteurs de l’eau et de l’énergie. . . . .	462
3.1.16	Article 108 – Exclusions applicables à toutes les entités adjudicatrices . . . . .	462
3.1.17	Article 109 – Marchés passés à des fins de revente ou de location à des tiers . . . . .	463
3.1.18	Article 110 – Marchés publics et concours passés ou organisés à des fins autres que la poursuite d’une activité visée dans les secteurs spéciaux ou pour la poursuite d’une activité dans un pays tiers . . . . .	465
3.1.19	Article 111 – Marchés passés par certaines entités adjudicatrices pour l’achat d’eau et pour la fourniture d’énergie ou de combustibles destinés à la production d’énergie . . . . .	471

	Sous-section 2 Exclusion dans les domaines de la défense et de la sécurité. . . . .	472
3.1.20	Article 112 – Défense et sécurité, en ce compris les marchés ayant trait à des aspects de défense et de sécurité passés conformément à des règles internationales . . . . .	472
	Sous-section 3 Coopération, entreprises liées et coentreprises . . . . .	473
3.1.21	Article 113 – Contrôle « in house » et coopération horizontale non institutionnalisé . . . . .	473
3.1.22	Article 114 – Marchés attribués à une entreprise liée . . . . .	473
3.1.23	Article 115 – Marchés attribués à une coentreprise ou à une entité adjudicatrice faisant partie d'une coentreprise . . . . .	476
	Sous-section 4 Activités directement exposées à la concurrence . . . . .	477
3.1.24	Article 116 – Exclusion relative aux activités directement exposées à la concurrence – Procédure de demande d'exemption . . . . .	477
<b>3.2</b>	<b>CHAPITRE 2 – PROCÉDURES DE PASSATION . . . . .</b>	<b>483</b>
3.2.1	Article 117 – Choix de la procédure . . . . .	483
3.2.2	Article 118 – Procédure ouverte . . . . .	487
3.2.3	Article 119 – Procédure restreinte . . . . .	489
3.2.4	Article 120 – Procédure négociée avec mise en concurrence préalable . . . . .	493
3.2.5	Article 121 – Dialogue compétitif . . . . .	496
3.2.6	Article 122 – Partenariats d'innovation . . . . .	500
3.2.7	Article 123 – Recours à la procédure négociée directe avec mise en concurrence préalable . . . . .	504
3.2.8	Article 124 – Recours à la procédure négociée sans mise en concurrence préalable . . . . .	508
<b>3.3</b>	<b>CHAPITRE 3 – TECHNIQUES ET INSTRUMENTS POUR LES MARCHÉS ÉLECTRONIQUES ET AGRÉGÉS . . . . .</b>	<b>523</b>
3.3.1	Article 125 – Accords-cadres . . . . .	523
3.3.2	Article 126 – Systèmes d'acquisition dynamiques . . . . .	525
3.3.3	Article 127 – Enchères électroniques . . . . .	526
3.3.4	Article 128 – Catalogues électroniques . . . . .	527
3.3.5	Article 129 – Activités d'achat centralisées et centrales d'achat . . . . .	528

3.3.6	Article 130 – Marchés conjoints occasionnels . . . . .	529
3.3.7	Article 131 – Marchés auxquels participent des entités adjudicatrices de différents États membres . . . . .	531
3.3.8	Article 132 – Concours . . . . .	532
<b>3.4</b>	<b>CHAPITRE 4 – DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE . . . . .</b>	<b>533</b>
	Section 1 <sup>re</sup> Préparation . . . . .	533
3.4.1	Article 133 – Consultations du marché, consultation préalable, spécifications techniques, labels, rapports d’essai, certification et autres preuves . . . . .	533
3.4.2	Article 134 – Communication de spécifications techniques régulièrement visées . . . . .	535
3.4.3	Article 135 – Marché à tranches fermes et à tranches conditionnelles . . . . .	536
3.4.4	Article 136 – Variantes et options . . . . .	538
3.4.5	Article 137 – Division des marchés en lots . . . . .	540
3.4.6	Article 138 – Fixation des délais . . . . .	541
	Section 2 Publication et transparence . . . . .	542
3.4.7	Article 139 – Avis périodiques indicatifs . . . . .	542
3.4.8	Article 140 – Avis sur l’existence d’un système de qualification . . . . .	544
3.4.9	Article 141 – Avis relatif à l’établissement d’une liste de candidats sélectionnés . . . . .	545
3.4.10	Article 142 – Avis de marché . . . . .	547
3.4.11	Article 143 – Avis d’attribution de marché . . . . .	548
3.4.12	Article 144 – Rédaction et modalités de publication des avis . . . . .	550
3.4.13	Article 145 – Mise à disposition des documents du marché par voie électronique . . . . .	550
3.4.14	Article 146 – Invitations des candidats . . . . .	552
	Section 3 Choix des participants et attribution des marchés . . . . .	554
	Sous-section 1 <sup>re</sup> Principes généraux . . . . .	554
3.4.15	Article 147 – Principes relatifs à la sélection et à l’attribution . . . . .	554
	Sous-section 2 Qualification et sélection qualitative . . . . .	560
3.4.16	Article 148 – Systèmes de qualification . . . . .	560
3.4.17	Article 149 – Critères de sélection qualitative . . . . .	562
3.4.18	Article 150 – Recours aux capacités d’autres entités . . . . .	564
3.4.19	Article 151 – Utilisation des motifs d’exclusion et de critères de sélection prévus par le titre 2 . . . . .	565

3.4.20	Article 152 – Normes d’assurance de la qualité et normes de gestion environnementale . . . . .	568
	Sous-section 3 Attribution du marché. . . . .	568
3.4.21	Article 153 – Critères d’attribution, coûts du cycle de vie, contrôle des coûts et des prix et des offres anormalement élevées ou basses, non-attribution du marché. . . . .	568
	Section 4 Offres contenant des produits originaires des pays tiers et relations avec ceux-ci. . . . .	569
3.4.22	Article 154 – Offres contenant des produits originaires des pays tiers . . . . .	569
3.4.23	Article 155 – Relations avec les pays tiers en matières de marchés de travaux, de fournitures et de services. . . . .	572
<b>3.5</b>	<b>CHAPITRE 5 – EXÉCUTION DU MARCHÉ</b> . . . . .	<b>575</b>
3.5.1	Article 156 – Délégation au Roi relative à la fixation de règles générales d’exécution . . . . .	575
3.5.2	Article 157 – Conditions spécifiques relatives à l’exécution du marché . . . . .	576
<b>3.6</b>	<b>CHAPITRE 6 – SERVICES SOCIAUX ET AUTRES SERVICES SPÉCIFIQUES</b> . . . . .	<b>579</b>
3.6.1	Article 158 – Services sociaux et autres services spécifiques – Champ d’application . . . . .	579
3.6.2	Article 159 – Principe relatifs à la passation de services sociaux et autres services spécifiques . . . . .	580
3.6.3	Article 160 – Publication . . . . .	584
3.6.4	Article 161 – Marchés réservés pour certains services . . . . .	586
<b>3.7</b>	<b>CHAPITRE 7 – MARCHÉS PUBLICS DE FAIBLE MONTANT</b> . . . . .	<b>589</b>
3.7.1	Article 162 – Dispositions applicables aux marchés publics de faible montant – Facture acceptée . . . . .	589
	<b>TITRE 4 – GOUVERNANCE</b> . . . . .	<b>591</b>
4.1.1	Article 163 – Suivi de l’application . . . . .	591
4.1.2	Article 164 – Information à conserver . . . . .	600
4.1.3	Article 165 – Obligation statistiques . . . . .	608
4.1.4	Article 166 – Coopération administrative . . . . .	610

<b>TITRE 5 – DISPOSITIONS FINALES, MODIFICATIVES, ABROGATOIRES ET DIVERSES</b> .....	613
<b>5.1 CHAPITRE 1<sup>ER</sup> – DISPOSITIONS DIVERSES</b> .....	613
5.1.1 Article 167 – Calcul des délais .....	613
5.1.2 Article 168 – Efficacité énergétique .....	615
5.1.3 Article 169 – Compétences .....	621
5.1.4 Article 170 – Conseil des ministres .....	622
5.1.5 Article 171 – Habilitations au roi .....	622
5.1.6 Article 172 .....	623
<b>5.2 CHAPITRE 2 – DISPOSITIONS MODIFICATIVES ET ABROGATOIRES</b> .....	625
5.2.1 Article 173 – Modifications à la loi du 2 août 2002 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales .....	625
5.2.2 Article 174 – Abrogation de l’article 3/1 de la loi du 2 août 2002 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales .....	626
5.2.3 Article 175 – Modifications de la loi défense et de la sécurité .....	627
5.2.4 Article 176 – Remplacement du mot « entité adjudicatrice » dans la loi défense et sécurité .....	628
5.2.5 Article 177 – Remplacement de l’intitulé du titre 3 de la loi défense et sécurité .....	629
5.2.6 Article 178 – Insertion d’un article 4/1 dans la loi défense et sécurité .....	629
5.2.7 Article 179 – Modification de l’article 13 des la loi défense et sécurité .....	630
5.2.8 Article 180 – Remplacement de l’article 15 de la loi défense et sécurité .....	631
5.2.9 Article 181 – Abrogation de l’article 16 de la loi défense et sécurité .....	633
5.2.10 Article 182 .....	634
5.2.11 Article 183 – Abrogation de l’article 25, 1 <sup>o</sup> , b, de la loi de défense et sécurité .....	634
5.2.12 Article 184 – Abrogation de l’article 25, alinéa 1, de la loi de défense et sécurité .....	635
5.2.13 Article 185 – Remplacement de l’article 40/1 de la loi défense et sécurité .....	635
5.2.14 Article 186 – Remplacement de mots dans l’article 43 de la loi défense et sécurité .....	637

---

5.2.15	Article 187 – Insertion d’un titre 3/1 dans la loi défense et sécurité. . . . .	638
5.2.16	Article 188 – Insertion d’un article 43/1 dans la loi de défense et de sécurité. . . . .	638
5.2.17	Article 189 – Modifications de la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services. . . . .	639
5.2.18	Article 190 – Abrogation de la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services . . . . .	640
5.2.19	Article 191 – Modifications de l’arrêté royal du 13 juillet 2014 relatif aux exigences d’efficacité énergétique dans le cadre de certains marchés publics portant sur l’acquisition de produits, de services et de bâtiments . . . . .	641
5.2.20	Article 192 – Coordination . . . . .	642
<b>5.3</b>	<b>CHAPITRE 3 – ENTRÉE EN VIGUEUR. . . . .</b>	<b>645</b>
5.3.1	Article 193 – Entrée en vigueur. . . . .	645
	<b>CONCLUSION . . . . .</b>	<b>647</b>
	<b>BIBLIOGRAPHIE DES OUVRAGES GÉNÉRAUX. . . . .</b>	<b>649</b>